



Lignes directrices
sur l'investissement responsable

Mai 2022

Table des matières

Introduction	3
Principes fondamentaux	4
Objectifs	5
Comment Vestcor aborde l'investissement responsable	6
Participation active et vote par procuration.....	6
Intégration des critères ESG dans la prise de décision d'investissement.....	10
Transparence et production de rapports.....	11
Rôles et responsabilités de Vestcor	12
Autres considérations	13
Annexe : Les sept principes d'intendance de la CCGG.....	14
Références	15

Introduction

En tant qu'intendant du capital de ses clients, Vestcor a une responsabilité fiduciaire de prendre des décisions en matière d'investissement suivant les lignes directrices et les objectifs imposés par ses clients.

Si l'on conçoit généralement la responsabilité fiduciaire d'un investisseur comme la prise de décisions de placement en vue de maximiser un rendement pondéré en fonction du risque le plus élevé, Vestcor juge important qu'un investisseur à long terme tienne compte explicitement des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement.

Ce document présente le cadre utilisé par Vestcor, sous la direction de son Comité sur l'investissement responsable, en vue d'incorporer les principes connexes aux questions ESG et le devoir fiduciaire d'investisseur dans la gestion des portefeuilles de placement pour le compte des clients. Il décrit les principes généraux suivis par Vestcor et sera mis à jour périodiquement si les conditions l'exigent.

Ces lignes directrices comprennent de l'information concernant nos principes fondamentaux, objectifs et notre approche par rapport à un investissement responsable. Dans tous les cas, ces lignes directrices reposent sur deux grands objectifs qui constituent la base même de chacune des politiques de placement liées aux fonds des clients confiés à notre gestion. Ce double objectif s'énonce comme suit :

- Maximiser le rendement à long terme des placements en fonction du risque.
- Protéger les avoirs accumulés.

Principes fondamentaux

Vestcor applique les principes fondamentaux suivants dans la mise en œuvre de son cadre d'investissement responsable pour le compte de ses clients :

1. Intégration de l'information environnementale, sociale et de gouvernance dans le processus d'investissement – Vestcor intègre l'information environnementale, sociale et de gouvernance dans ses processus d'investissement comme un outil de gestion de risques et d'amélioration du processus de prise de décision en matière d'investissement.
2. Participation et engagement actifs – Vestcor suit une démarche de participation active en exerçant les pouvoirs que lui confèrent les votes par procuration pour les titres en actions du marché, en s'engageant activement au conseil consultatif pour les actifs privés et, dans certains cas, en communiquant avec des entreprises financées par capital-risque (et des groupes industriels), directement ou par l'entremise de relations avec de groupes pairs de l'industrie tels que l'ACGCR ou la CCGG.
3. Transparence – Au moyen des lignes directrices, Vestcor donne de la transparence à son approche de suivi des questions ESG et de vote par procuration. Nous pouvons mettre des renseignements plus détaillés à la disposition de nos clients et d'autres parties intéressées qui en font la demande.

Objectifs

En tant qu'investisseur à long terme dans de nombreuses catégories d'actifs et de nombreux marchés, Vestcor est résolu à suivre une approche qui maximise la valeur à long terme pour le bénéficiaire ultime de nos fonds gérés. À cette fin, l'utilisation d'information touchant les questions ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) joue un rôle important dans la gestion des portefeuilles en vue de mieux aider le personnel qui effectue les placements à reconnaître les possibilités d'investissement et de gérer à la fois les risques à court terme et à long terme des placements. En particulier, la compréhension des risques liés à l'exposition au carbone dans le cadre de notre portefeuille de placement contribuera à la gestion des risques liés à la transition énergétique mondiale, tandis qu'il est reconnu qu'une bonne gouvernance contribue à l'amélioration du rendement de l'entreprise à différents points de vue et donc des investissements à long terme.

Il s'agit là d'une notion commune parmi les gestionnaires de caisses de retraite institutionnelles et sa présence se manifeste dans plusieurs groupes et associations de l'industrie, comme en fait état la section Références de ce document. Vestcor est membre actif de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite (ACGCR)¹ et de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (Canadian Coalition for Good Governance ou CCGG)², y compris l'adoption des principes d'intendance de la CCGG³. Ces organismes fournissent d'excellentes plateformes nous permettant de collaborer avec des organismes pairs et de faire affaire avec des entités émettrices. Ce sont aussi d'excellentes ressources pour l'élaboration de directives sur les pratiques exemplaires de gouvernance. D'ailleurs, Vestcor y fait appel pour appuyer ses activités et son orientation dans la mise en oeuvre de ses lignes directrices sur l'investissement responsable.

¹ www.acgcr.ca/accueil.html

² www.cggg.ca/

³ cggg.ca/stewardship-principles-endorsers/

Comment Vestcor aborde l'investissement responsable

Dans la gestion des portefeuilles des clients, le double objectif de Vestcor consiste en ce qui suit :

- Maximiser le rendement à long terme des placements en fonction du risque.
- Protéger les avoirs accumulés.

À ces fins, la manière dont Vestcor aborde l'investissement responsable vise à faciliter notre compréhension du contexte d'investissement, autant en ce qui a trait aux possibilités qu'aux risques inhérents à la prise de décisions d'investissement et à la gestion de portefeuilles. L'approche de l'investissement responsable par Vestcor met donc l'accent sur :

- la participation et l'engagement actifs de l'actionnariat en vue de promouvoir une gouvernance efficace des entreprises et des pratiques exemplaires de l'industrie en matière de divulgation;
- l'intégration d'information sur les questions ESG en vue d'une prise de décisions mieux informée et d'une meilleure gestion des risques à long terme et à court terme des portefeuilles de placements.
- la transparence et la production de rapports sur les activités d'investissement responsable.

Participation active et vote par procuration

Le vote par procuration constitue le meilleur moyen de participer au processus de gouvernance de l'entreprise pour un investisseur. L'engagement actif de l'actionnariat permet aux investisseurs d'encourager les entreprises à adopter de saines méthodes de gouvernance qui facilitent une approche à long terme durable de la création de valeur et de la gestion des risques. Vestcor croit qu'une forte gouvernance d'entreprise entraîne de meilleurs résultats à long terme pour les investisseurs et d'autres partenaires. C'est pour cette raison qu'elle utilise le processus de vote par procuration qui contribue à promouvoir une gouvernance solide dans toutes les entreprises où elle investit et peut voter par procuration. Vestcor fait appel à Glass-Lewis en tant que fournisseur de services pour son processus de vote par procuration.

Vestcor mise sur trois types d'investissements dans les valeurs mobilières :

- Actions détenues directement
- Produits dérivés
- Mandats extérieurs

Le processus de vote par procuration dans chacun de ces domaines – en plus de méthodes propres aux placements dans le marché privé – est décrit ci-dessous.

Actions détenues directement

Dans le cas des actions détenues directement, Vestcor exerce son vote par procuration après avoir pris en compte les mérites particuliers de chaque question. Les principes qui guident la prise de décision dans des situations précises sont décrits ci-dessous à la section « *Consignes relatives au vote par procuration* ». Ces principes doivent être prescrits et appliqués dans leur intégralité, mais doivent aussi être soumis à une interprétation afin de veiller à ce que les résultats du vote par procuration soient conformes aux *Lignes directrices sur l'investissement responsable* de Vestcor.

Produits dérivés

Même s'ils représentent, dans certains cas, un moyen efficace et rentable d'investir sur certains marchés, les produits dérivés ne permettent malheureusement pas à Vestcor de voter par procuration

en ce qui concerne les titres sous-jacents. Les valeurs mobilières comme telles sont généralement détenues par la contrepartie à la transaction portant sur les dérivés.

Après en avoir discuté avec plusieurs de nos contreparties, nous avons constaté qu'elles ne tiennent habituellement pas de rôle actif dans le processus de vote par procuration et que, par conséquent, elles adoptent une position neutre en s'abstenant de voter. Cela dit, Vestcor peut, de temps à autre, chercher à consulter ses contreparties pour veiller à ce qu'elles soient tout à fait conscientes des questions ayant un potentiel litigieux et qu'elles aient des plans d'action à leur égard.

Gestionnaires externes

Il arrive parfois que Vestcor utilise les services de gestionnaires externes pour des mandats spécifiques et limités. Dans ces cas, elle examine et aborde activement le vote par procuration au cours du processus de diligence raisonnable initial, avant de retenir les services d'un gestionnaire.

S'il y a lieu, Vestcor exige également des gestionnaires externes qu'ils lui soumettent un rapport annuel des activités effectuées dans le cadre du vote par procuration. La direction de Vestcor (président ou son représentant) examine ensuite le rapport.

Dans certains cas particuliers, Vestcor se réserve aussi le droit de discuter, dans le respect des délais, avec un gestionnaire externe de son point de vue sur une question relative à une procuration. Par ailleurs, la direction de Vestcor rencontre chaque gestionnaire externe au moins une fois par année. Ces rencontres permettent à Vestcor de discuter de questions faisant l'objet d'un vote par procuration.

Actions privées et actifs réels

Les investissements en actions privées et actifs réels prennent généralement la forme de participations dans des fonds gérés par des partenaires généraux tiers, de co-investissements ou d'investissements directs.

Dans le cas de sociétés en commandite, il incombe aux gestionnaires des fonds de prendre les décisions en matière de placement. Plutôt que de participer à ces décisions, Vestcor sélectionne le gestionnaire sous-jacent. Dans le cadre de telles sélections, les gestionnaires doivent nous fournir des renseignements sur leur processus d'investissement responsable et leurs antécédents en la matière. Ces renseignements font partie des éléments dont nous tenons compte avant de nous engager dans une société en commandite.

Dès le début de notre engagement, nous surveillons étroitement l'activité du placement par l'entremise de rapports trimestriels et annuels, de réunions périodiques avec le gestionnaire, de la participation à des assemblées générales annuelles concernant le fonds et, à l'occasion, à un conseil consultatif. Aux fins de surveillance, nous examinons le processus du gestionnaire en matière de prise de décision d'investissement et de production des rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance et, lorsque nous jugeons que la situation l'exige, nous en discutons avec lui.

Les co-investissements suivent généralement la même approche que les investissements dans les sociétés en commandite. La principale différence tient du fait que nous avons une visibilité immédiate sur l'investissement sous-jacent. Nous ne sommes généralement pas impliqués dans la gestion de l'entreprise sous-jacente, mais nous surveillons étroitement les activités du partenaire gestionnaire afin de nous assurer que les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont gérées de manière appropriée.

Dans le cas des investissements directs, nous avons une plus grande influence sur les pratiques de l'entreprise sous-jacente et nous exerçons ce rôle par une participation active aux processus du conseil d'administration et des comités.

Consignes relatives au vote par procuration

Les consignes suivantes sont utilisées par Vestcor lors du vote par procuration correspondant aux actions cotées en bourse dans lesquelles Vestcor a un intérêt direct de propriété. Ces consignes doivent être perçues comme des principes directeurs plutôt que des directives rigides et s'appliquer à l'échelle de l'entreprise aussi souvent que possible.

Cela dit, des situations se présenteront de temps à autre où de telles consignes ne peuvent pas traiter adéquatement de questions particulières qui surgissent dans la gouvernance de certaines sociétés. Nous encourageons quiconque de la direction de l'entreprise ou de son conseil à nous transmettre par courriel leurs commentaires sur l'application de notre politique de vote à proxyvoting@vestcor.org.

Principes

Même si Vestcor fait appel à Glass-Lewis en tant que conseiller au vote par procuration, dans toutes les instances, les procurations sont votées d'une manière qui vise essentiellement à se conformer aux principes suivants :

1. Égalité de traitement pour tous les actionnaires (droits de vote, attributs et exigences de divulgation de l'information semblables);
2. Pratiques efficaces et exemplaires de gouvernance indépendante et de divulgation;
3. Focalisation sur la durabilité et la création de valeur à long terme.

Gouvernance efficace

Le vote par procuration est le principal moyen pour les actionnaires d'exprimer leur opinion sur la gestion de l'entreprise. Cependant, le vote par procuration n'est pas un moyen par lequel les actionnaires peuvent exercer un contrôle direct sur les opérations d'une société. Vestcor appuie des résolutions permettant à un conseil d'administration fort et indépendant d'exercer un contrôle sur la gestion de l'entreprise et d'agir dans son intérêt supérieur. Vestcor soutient généralement les propositions visant à renforcer l'indépendance du conseil d'administration.

Focalisation à long terme

Les clients de Vestcor sont généralement des fonds communs multigénérationnels à long terme. En conséquence, Vestcor adopte une perspective à très long terme de gestion des portefeuilles de ses clients et des décisions spécifiques d'investissement ou de composition du portefeuille. Pour cette raison, Vestcor n'a pas de réaction automatiquement défavorable à des situations où se trouvent des sociétés qui ne sont pas entièrement compatibles avec ses lignes directrices sur l'investissement responsable. Vestcor tend plutôt à exercer ses droits de vote par procuration et sa participation active pour s'assurer de pouvoir se prononcer pour concentrer la focalisation sur la création de valeur à long terme.

Durabilité

Les sociétés qui obtiennent les meilleures notes dans les questions ESG seront probablement – toutes choses étant égales par ailleurs – de meilleures créatrices de valeur à moindre risque à long terme. Vestcor utilise l'information ESG provenant des divers fournisseurs de services concernés de l'industrie pour permettre à ses gestionnaires et analystes de portefeuille de prendre des décisions informées quant aux risques à long terme et au rendement possible de chaque investissement.

Considération des propositions d'actionnaires

Lorsqu'il convient, Vestcor étudiera les propositions venant d'actionnaires dans le contexte des présentes lignes directrices et sollicitera et étudiera habituellement les positions d'autres fonds communs ou sociétés de capital semblables qui misent sur le long terme (p. ex., d'autres régimes de retraite ou dotations), en particulier autour des questions liées à une divulgation accrue des questions environnementales et sociales.

Communication directe et dialogue actif

Dans certains cas, Vestcor pourra aussi chercher – individuellement ou conjointement avec des pairs de l'industrie – à communiquer directement avec des sociétés financées par capital-risque ou avec des groupes et associations de l'industrie qui ont de l'influence sur les procédures de gouvernance des sociétés. Traditionnellement, Vestcor a été membre actif de groupes tels que la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (Canadian Coalition for Good Governance ou CCGG) et l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite (ACGCR), deux organismes qui jouent des rôles essentiels en préconisant une gouvernance rigoureuse des sociétés. Il n'en reste pas moins que son adhésion et sa participation active à ce type d'organisation n'empêche pas Vestcor d'intervenir de manière plus directe, par exemple en présentant une lettre ou une demande officielle, en sollicitant une rencontre avec la direction de la société ou en déposant une résolution d'actionnaire.

Intégration des critères ESG dans la prise de décision d'investissement

Comme il est mentionné dans l'introduction de ce document, les politiques de placement concernant les fonds que nous gérons visent deux objectifs principaux :

- Maximiser le rendement à long terme des placements en fonction du risque.
- Protéger les avoirs accumulés.

C'est-à-dire que les portefeuilles de Vestcor ne sont pas gérés en vue de provoquer un changement social puisque, dans la plupart des cas, nous croyons que les lois et les organismes de réglementation des pays où nous investissons sont les mieux placés pour aborder les problèmes sociaux de ces pays. Cependant, Vestcor croit que le comportement responsable d'une société a une incidence sur son bon rendement à long terme et sa durabilité générale. C'est pourquoi dans la gestion de tous les portefeuilles relevant de sa gestion interne, Vestcor utilise activement les renseignements connexes aux questions environnementales, sociales et, en particulier, à la qualité de la gouvernance.

En règle générale, dans la gestion et la surveillance des portefeuilles et pendant le processus de prise de décision d'investissement, tout le personnel interne responsable des placements de Vestcor a accès à diverses sources de données ESG provenant de nombreux fournisseurs pour étoffer leur propre diligence raisonnable et doit s'y référer. Ces renseignements, en particulier ceux portant sur la qualité de la gouvernance et les risques environnementaux, sont intégrés au processus à la discrétion des gestionnaires et des analystes de portefeuille pour aider la stratégie à atteindre ses buts de maximiser les rendements pondérés en fonction du risque et de protéger les actifs accumulés. Bien que l'inclusion finale de l'information ESG varie d'une classe d'actifs à l'autre, chaque équipe interne doit rendre compte au Comité sur l'investissement responsable, au moins une fois par année, de son utilisation de l'information ESG dans la gestion interne de toutes les stratégies dont elle est responsable.

Transparence et production de rapports

- Vestcor reconnaît l'importance de la transparence dans le processus d'investissement responsable.
- Les équipes responsables des placements font rapport au Comité sur l'investissement responsable au moins une fois par année à propos de leur utilisation des questions ESG dans la mise en application, au cours de la période donnée, des principes de Vestcor sur l'investissement responsable dans le processus de gestion des portefeuilles.
- Le Comité sur l'investissement responsable présente ensuite à la direction un rapport portant sur la totalité du portefeuille ayant trait à l'ensemble des activités connexes à l'investissement responsable pendant l'année.
- Ce rapport de comité servira à l'élaboration des rapports de fin d'année destinés au conseil d'administration et aux clients.
- Bien que Vestcor ne publie pas de compte rendu intégral du vote par procuration, cette information est fournie au moins annuellement à la direction, au conseil d'administration ainsi qu'aux clients qui en font la demande.

Rôles et responsabilités de Vestcor

Le conseil d'administration

Le conseil doit approuver et superviser les lignes directrices sur l'investissement responsable.

La direction

La direction veille à la mise en œuvre et à la gestion des lignes directrices approuvées par le conseil d'administration et à la possibilité, pour le personnel, d'avoir accès à tous les systèmes et procédures nécessaires pour les appliquer.

Le Comité sur l'investissement responsable

Le Comité sur l'investissement responsable se réunit au moins annuellement sous la direction du chef des placements pour remplir son mandat d'examiner toutes les activités relatives à l'investissement responsable, mais sans s'y limiter, recevoir un rapport de chaque équipe de placement résumant comment on a tenu compte des questions ESG dans la gestion des portefeuilles au cours de la période considérée. Le Comité doit aussi examiner les sources de données ESG et formuler des recommandations à la direction lorsque de nouveaux systèmes ou de nouvelles données sont nécessaires pour la mise en application et la gestion des lignes directrices sur l'investissement responsable.

Le personnel responsable des placements

Pour se conformer à ce document, l'équipe des placements de Vestcor utilise activement l'information sur les questions ESG pour gérer efficacement le risque inhérent aux décisions d'investissement et le processus de gestion de portefeuille. Les équipes internes des placements (Actions, Revenu fixe, Actifs réels et Investissement quantitatif) font rapport au Comité sur l'investissement responsable au moins une fois par année sur leur utilisation de l'information sur les questions ESG dans le cours de leur gestion de portefeuilles pendant la période donnée.

Le personnel des services de soutien et des relations avec les parties prenantes

Ces équipes de Vestcor servent d'intermédiaire entre les divers clients et groupes d'intervenants et le Comité sur l'investissement responsable en ce qui concerne les demandes de renseignements au sujet des questions ESG et des communications.

Applications propres au client

Le présent document décrit l'approche de l'investissement responsable de Vestcor, cependant, il peut arriver qu'un client veuille suivre une démarche différente (mise en oeuvre adaptée d'aspects spécifiques de la politique ou élaboration de sa propre politique).

Dans de tels cas, Vestcor tentera de collaborer avec le client pour élaborer et appliquer la méthode particulière qu'il souhaite, mais il reviendra au client d'assumer l'entièreté des coûts directs et indirects d'une telle stratégie.

Autres considérations

Tel que mentionné ci-dessus, les présentes lignes directrices ont été préparées d'après notre compréhension des pratiques exemplaires dans l'industrie de la gestion des placements institutionnels et nous croyons que cette approche de participation active de l'actionnaire mènera à de meilleurs résultats à l'égard des questions ESG, autant pour les portefeuilles de nos clients que pour les initiatives plus larges sur le plan de la durabilité.

Annexe : Les sept principes d'intendance de la CCGG

Les investisseurs institutionnels sont encouragés à appliquer les principes d'intendance suivants :

Principe 1 – Élaborer une approche intégrée d'intendance

Principe 2 – Surveiller les entreprises

Principe 3 – Faire rapport sur les activités de vote

Principe 4 – S'engager auprès des entreprises

Principe 5 – Collaborer avec d'autres investisseurs institutionnels

Principe 6 – Travailler avec les décideurs politiques

Principe 5 – Focaliser sur la valeur durable à long terme

Références

Adhésions actives de Vestcor

Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite (ACGFR) www.acgcr.ca/accueil.html

Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) www.ccg.ca/

Institutional Limited Partners Association (ILPA) connect.ilpa.org/home

Autres ressources institutionnelles

Council of Institutional Investors www.cii.org

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) www.fsb-tcf.org

Focusing Capital on the Long Term (FCLTGlobal) www.fcltglobal.org